

## Annexe A

### Projet pédagogique nécessitant un intervenant extérieur

Document à conserver à la circonscription

En référence : Circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992 : participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires.

**Discipline :**

**Axes du projet d'école :**

<b>Circonscription :</b>	<b>Nom de l'école :</b>
<b>Nom de l'enseignant :</b>	Nombre de classes concernées et nombre d'élèves :
<b>Structure proposant l'intervenant extérieur :</b>  Nombre d'intervenants prévus dans l'année :  <b>Pour les interventions rémunérées et récurrentes ou régulières (à partir de 2 séances) :</b>  <b>Date de la demande de convention entre la structure et la DSDEN de la Loire :</b>	<b>Intervenant(s) extérieur(s)</b> Nom(s) du ou des intervenants agréé(s) (activités EPS, danse et cirque) et date d'obtention du ou des agréments :  Nom(s) du ou des intervenants non soumis à l'obtention d'un agrément (activités artistiques, culturelles, sciences et LV) :
Budget prévisionnel :	Nombre total de séances :  Avec l'intervenant :  Sans l'intervenant :

**Éléments préalables au projet prévu** (Joindre les programmations d'école en EPS / le parcours culturel dans les 6 domaines depuis la mise en œuvre du projet d'école et autres documents.)

**Descriptif succinct du projet :** (objectifs / dates prévues d'intervention / modalités de travail / évaluation des acquis / liens avec les autres disciplines etc...) :

1 - Objectifs travaillés ou compétences visées :

2 – Dates inscrites à l'agenda :

3- Déroulement du module / de la séquence / du projet dans son ensemble :

4 - Modalités d'évaluation (connaissances évaluées, capacités, attitudes ....)

Signature de l'enseignant

Signature du directeur d'école

Signature de l'IEN